

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'Éducation nationale  
de l'enseignement supérieur et de la recherche

**Arrêté du 21 JAN. 2025**

**fixant le nombre d'emplois offerts au concours national d'agrégation 2024-2025  
pour le recrutement de professeurs des universités dans la discipline science politique**

NOR : MENH2501792A

**Le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,**

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu l'arrêté du 13 février 1986 modifié relatif à l'organisation générale du premier concours d'agrégation pour le recrutement des professeurs des universités des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion ;

Vu l'arrêté du 20 février 2024 fixant les modalités d'inscription en vue de pourvoir des emplois de professeur des universités dans la discipline science politique pour le concours national d'agrégation pour l'année 2024,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les postes offerts au concours national d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités dans la discipline science politique sont au nombre de 3.

## Article 2

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le : 21 JAN. 2025

Le chef de service, Adjoint au Directeur Général des  
Ressources Humaines



Ali FERHI